

# D3easy Box

## 259 € HT



Solution idéale pour les PME pour une gestion simple et sûre de vos DEEE

### Les services inclus :

- Mise à disposition du contenant (120 x 80 x 80 - 250 Kg max.) adapté à la collecte en entreprise,
- La collecte pour envoi sur site de traitement le plus proche de chez vous (*limiter les émissions de CO2*)
- Le traitement (tri, dépollution et recyclage) en filière audité par Ecologic
- Le relevé des numéros de série (*Pour les UC, Portables, Ecrans, GSM, Vidéoprojecteurs*)
- La mise à disposition des documents légaux (*BSD, Certificat de destruction*)

### Le saviez-vous ?

A quoi correspondent  
250 kg de DEEE ?  
40 unités centrales  
Ou 15 écrans 17" CRT

### Que deviennent vos DEEE ?

A l'issue des opérations de traitements les fractions récupérées sont envoyées dans les filières adéquates et donnent lieu à la création de nouveaux produits tels que les canettes en aluminium, les câbles électriques, les parechocs de véhicules ou d'autres pièces autos...

#### Pourquoi faire un relevé de numéro de série :

Associer la sortie et l'élimination de ses déchets aux mises aux rebut des immobilisations correspondantes.

#### Pourquoi recevoir les documents tels que BSD et certificat de destruction ?

Rappel de la réglementation :

*Les DEEE sont pour la plupart considérés comme des déchets dangereux, à ce titre il convient de :*

- *Tenir un registre chronologique de la production, de l'expédition, de la réception et du traitement de ses déchets,*

- *Vérifier que les différents intervenants respectent leurs obligations.*
- *Emettre un BSD jusqu'au traitement final des déchets,*

#### Qu'est-ce qu'un traitement de DEEE ?

Les traitements de DEEE concernent plusieurs opérations :

1. Le tri selon la nature des équipements et leurs spécificités,
2. La dépollution afin de réduire l'impact sur la santé et l'environnement,
3. La valorisation en vue de récupérer les matières non polluantes qui composent l'équipement.

### Cette solution permet :

#### 1. La simplification de la gestion de vos DEEE :

- Une seule commande pour accès au service tout en un :
  - Mise à disposition,
  - Collecte
  - Traitements,
  - Reporting

- Un paiement anticipé unique
- Pas de tri imposé
- Remplissez au fur et à mesure de vos besoins, sans limitation dans le temps,

#### 2. Réponse aux problématiques éventuelles de stockages et manutention de vos DEEE

#### 3. Le respect de la réglementation liée aux DEEE, qui rappelle que les entreprises :

- sont responsables de la gestion de leurs déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers,

- s'assurent que le prestataire à qui elles les remettent est autorisée à les prendre en charge conformément aux exigences réglementaires.

#### 4. Une optimisation des coûts de transport et de traitement :

- Traitement dans les sites de traitement à – de 100 km de votre entreprise, distance la plus réduite entre le lieu de collecte et le site de traitement,
- Possible grâce à une présence sur toute la France de l'ensemble des prestataires d'Ecologic.

#### 5. Un outil interne de communication et de sensibilisation à vos engagements en matière de Développement Durable.

